

**CANADA  
PROVINCE DU QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-MERCI  
MRC DE LA MATAWINIE**

LUNDI 17 NOVEMBRE 2025 (15)

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 17 novembre 2025 à 19h00 à la salle communautaire du Manoir de la Rivière Dufresne, située au 1948, chemin Notre-Dame-de-la-Merci sous la présidence de monsieur Robert Chicoine, maire. Madame Martine Bélanger agit à titre de greffière-trésorière de l'assemblée.

**SONT PRÉSENTS :** Mme Magdalena Prieto , siège # 1  
Mme Julie-Anne Cousineau, siège # 2  
M. Michel Maisonneuve, siège # 3  
M. Guy Rivest, siège #4  
M. Claude Rondeau siège #5  
Mme Holly Crandall, siège # 6

## **PRÉSENCE DU PUBLIC : 55 personnes**

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Robert Chicoine, après vérification du quorum, déclare que la séance est ouverte à 19h00.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont reçu le projet d'ordre du jour;

**CONSIDÉRANT** que le projet d'ordre du jour est disponible au public;

**CONSIDÉRANT** que le projet d'ordre du jour est disponible sur le site Internet de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Pour ces motifs,  
Il est proposé par le conseiller Claude Rondeau  
Et résolu,

**QUE** l'ordre du jour soit adopté, tel que déposé, et demeure ouvert à toute modification.

## MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

## Résolution numéro 25-297

Adopté unanimement par les conseillers.

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**CONSIDÉRANT** que chacun des membres du conseil municipal a reçu une copie du procès-verbal à adopter, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

Pour ces motifs,  
Il est proposé par le conseiller Guy Rivest  
Et résolu

**QUE** le procès-verbal soit adopté tel que présenté, à savoir :

- Séance ordinaire du 2 octobre 2025

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution numéro 25-298**

Adopté unanimement par les conseillers.

**4. RAPPORT DE CORRESPONDANCE ET AUTRES RAPPORTS**

La greffière-trésorière dépose le résultat du recensement des votes du scrutin du 2 novembre dernier ainsi que la liste de correspondances reçues depuis la séance du conseil du 2 octobre 2025. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

**5. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER**

Aucun dossier

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE RAPPORT FINANCIER**

**6. ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT** que la greffière-trésorière a déposé la liste des comptes à payer au montant de 67 553.64 \$ en date du 31 octobre 2025;

**CONSIDÉRANT** que la greffière-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles;

Pour ces motifs,

Il est proposé par la conseillère Holly Crandall  
Et résolu,

**QUE** les déboursés effectués par la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2025 soient définis comme suit :

Liste des comptes à payer	67 553.64 \$
Liste des paiements incompressibles	127 787.51 \$
Chèques émis en vertu d'une résolution	71 323.72 \$
Liste des salaires	81 214.22 \$
<b>Total des déboursés du mois d' octobre 2025</b>	<b>347 879.09 \$</b>

**QUE** les déboursés au montant de 347 879.09 \$ soient acceptés, tels que reportés à la liste des comptes.

**QUE** le maire ainsi que la directrice générale soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution numéro 25-299**

Adopté unanimement par les conseillers.

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES FINANCES**

**7. RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION**

Aucun dossier

## PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

### 8. ADMINISTRATION ET RESSOURCES HUMAINES

#### 8.1 MAIRESSE SUPPLÉANTE – NOMINATION

**CONSIDÉRANT** la proclamation d'un nouveau maire depuis le 2 novembre 2025;

**CONSIDÉRANT** que le maire doit nommer un remplaçant en cas d'absence;

Pour ces motifs,

Il est proposé par le conseiller Claude Rondeau

Et résolu,

**QUE** le conseil accepte la nomination de Madame Julie-Anne Cousineau au poste de mairesse suppléante et substitut à la MRC de Matawinie.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

#### Résolution numéro 25-300

Adopté unanimement par les conseillers.

#### 8.2 CAISSE DESJARDINS – SIGNATURES

**CONSIDÉRANT** la proclamation d'un nouveau maire depuis le 2 novembre 2025;

**CONSIDÉRANT** la nomination d'une nomination d'une mairesse suppléante;

Pour ces motifs,

Il est proposé par le conseiller Michel Maisonneuve

Et résolu,

**QUE** le conseil autorise Monsieur Robert Chicoine, maire, ainsi que Madame Julie-Anne Cousineau, mairesse suppléante, à signer tous les documents nécessaires, pour et au nom de la Municipalité.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

#### Résolution numéro 25-301

Adopté unanimement par les conseillers.

#### 8.3 SUBVENTION EMPLOI D'ÉTÉ CANADA (ÉEC) – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

**CONSIDÉRANT** le lancement du programme d'aide financière Emploi d'Été Canada pour l'année 2026;

**CONSIDÉRANT** les besoins de la Municipalité de se prévaloir de ce programme pour l'obtention d'une aide quant à la protection de l'environnement et pour le virage numérique de nos archives;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du programme ÉEC;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil s'engagent à respecter les modalités du programme ÉEC;

Pour ces motifs,

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau

Et résolu,

**QUE** le conseil autorise la directrice générale adjointe à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme Emploi d'Été Canada pour l'année 2026 pour 2 postes, à savoir :

- Agent en environnement dans le cadre du projet de protection des lacs;
- Préposé à l'archivage numérique pour la numérisation des dossiers de propriété.

**QUE** la directrice générale adjointe est dûment autorisée à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière liée au programme ÉEC 2026.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution numéro 25-302**

Adopté unanimement par les conseillers.

**8.4 BANQUE DE TEMPS – BLANKO**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a épuisé sa banque de temps de 20h auprès de la compagnie Blanko adoptée par le conseil municipal le 10 juin 2024 par la résolution 24-137;

**CONSIDÉRANT** que le soutien technique de Blanko est essentiel pour le développement et l'amélioration continue de notre site internet;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité bénéficie d'un taux préférentiel de 115\$/h pour l'acquisition d'une banque de 20h et plus;

Pour ces motifs,

Il est proposé par la conseillère Holly Crandall

Et résolu,

**QUE** le conseil autorise l'acquisition d'une banque de 20h auprès de Blanko au taux préférentiel de 115\$/h plus les taxes applicables pour le soutien technique quant au développement et l'amélioration continue de notre site internet.

**QUE** la dépense soit prise à même le budget courant.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution numéro 25-303**

Adopté unanimement par les conseillers.

**8.5 FORMATIONS OBLIGATOIRES DES ÉLUS – MRC DE MATAWINIE**

**CONSIDÉRANT** les nouvelles dispositions législatives des projets de loi 49 et 57 ayant pour but de renforcer la confiance dans les organismes municipaux en améliorant la formation des élus et en rehaussant les normes éthiques;

**CONSIDÉRANT** qu'à compter des élections générales du 2 novembre 2025, les formations suivantes deviennent obligatoires pour tout membre d'un conseil municipal :

- Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu(e)
- Éthique et déontologie en matière municipale

**CONSIDÉRANT** que les nouveaux élus ont 6 mois après le début de leur mandat pour suivre ces formations obligatoires et 9 mois pour un mandat subséquent;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Matawinie offrira ces formations aux Municipalités qu'elle dessert le 13 décembre 2025 et le 9 janvier 2026;

**CONSIDÉRANT** que la FQM offrira également ces formations;

Pour ces motifs,

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau  
Et résolu,

**QUE** la directrice générale soit autorisée à inscrire tous les membres du conseil à ces 2 formations obligatoires offertes par la MRC de Matawinie ainsi qu'à la FQM pour les élus non disponibles aux dates de formation de la MRC.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution numéro 25-304**

Adopté unanimement par les conseillers.

**8.6 SIGNATURE LETTRE D'APPUI – ENSEMBLE POUR UNE BONNE SANTÉ MENTALE**

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui du Mouvement Santé mental Québec pour l'obtention de leur financement du ministère de la Santé et des Services sociaux pour leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2026-2027;

Pour ces motifs,

Il est proposé par le conseiller Guy Rivest  
Et résolu,

**QUE** le conseil autorise la directrice générale à signer la lettre d'appui du Mouvement Santé mentale Québec.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution numéro 25-305**

Adopté unanimement par les conseillers.

**8.7 DÉMISSION – EMPLOYÉ NUMÉRO 13-04**

**CONSIDÉRANT** la lettre de démission de l'employé 13-04 reçue le 10 novembre dernier;

Pour ces motifs,

Il est proposé par la conseillère Holly Crandall  
Et résolu,

**QUE** le conseil accepte la démission de l'employé 13-04 au poste de secrétaire-réceptionniste et de premier répondant et autorise l'affichage du poste conformément à la convention collective en vigueur.

**QUE** le conseil municipal remercie l'employé pour ses années de services et lui souhaite le meilleur dans ses projets futurs.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution numéro 25-306**

Adopté unanimement par les conseillers.

## **8.8 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES**

**CONSIDÉRANT** la période des Fêtes qui arrive à grands pas;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'une période peu achalandée pour les employés du bureau municipal;

Pour ces motifs,

Il est proposé par le conseiller Michel Maisonneuve

Et résolu,

**QUE** le conseil autorise la fermeture du bureau municipal et de la bibliothèque pour la période des Fêtes, et ce, à compter du 23 décembre à 16h jusqu'au 4 janvier 2026 inclusivement. Les services reprendront dès le 5 janvier 2026 à 9h.

**MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE**

**Résolution numéro 25-307**

Adopté unanimement par les conseillers.

## **8.9 NOMINATION – CONSEILLERS RESPONSABLES DES DOSSIERS**

**CONSIDÉRANT** que de nouveaux conseillers siègent au conseil municipal et que les comités de travail doivent être redistribués;

Pour ces motifs,

Il est proposé par le conseiller Guy Rivest

Et résolu,

**QUE** différents comités de travail soient formés de la façon suivante, ces comités sont consultatifs et leurs recommandations sont transmises au conseil municipal, qui seul a le pouvoir de prendre des décisions finales. Le maire est membre d'office de tous les comités.

Siège # 1 : Madame Magdalena Prieto est nommée responsable pour les postes suivants :

- Responsable des sports et loisirs
- Responsable du soutien aux familles, aux aînés et à la jeunesse
- Responsable du milieu de vie, de la culture et de l'action communautaire

Siège # 2 : Madame Julie-Anne Cousineau est nommée responsable pour les postes suivants :

- Responsable du développement durable et de l'environnement
- Responsable de l'urbanisme et développement du territoire
- Représentante auprès de l'OBV l'Assomption

Siège # 3 : Monsieur Michel Maisonneuve est nommé responsable pour les postes suivants :

- Responsable de la sécurité publique
- Responsable de la santé et sécurité au travail

Siège # 4 : Monsieur Guy Rivest est nommé responsable pour les postes suivants :

- Responsable de la gestion financière
- Représentant auprès de la Coalition « Nos lacs, sans mines »
- Représentant auprès de la Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie (SDPRM)

Siège # 5 : Monsieur Claude Rondeau est nommé responsable pour les postes suivants :

- Responsable des travaux publics (voirie et transport)
- Responsable de l'infrastructure municipale
- Responsable des parcs et des bâtiments municipaux
- Représentant auprès du CA du Manoir de la Rivière Dufresne

Siège # 6 : Madame Holly Crandall est nommée responsable pour les postes suivants :

- Responsable du développement économique
- Responsable de la Société de développement (SDNDM)
- Représentante auprès de la Chambre des Commerces du Grand St-Donat
- Représentante auprès de la démarche de proximité

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution numéro 25-308**

Adopté unanimement par les conseillers.

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ADMINISTRATION ET LES RESSOURCES HUMAINES**

**9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**9.1 RÉTROGRADE – EMPLOYÉ NUMÉRO 22-44**

**CONSIDÉRANT** l'article 8 du *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal*;

**CONSIDÉRANT** que les formations nécessaires n'ont pas été complétées;

**CONSIDÉRANT** que le respect des règles est essentiel pour la continuité du service de sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT** le respect de l'ordre hiérarchique du service;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de Monsieur Daniel Laviolette, directeur temporaire du service de sécurité incendie de la Municipalité;

Pour ces motifs,

Il est proposé par le conseiller Michel Maisonneuve

Et résolu,

**QUE** l'employé 22-44 soit rétrogradé à titre de pompier conformément à la réglementation en vigueur.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution numéro 25-309**

Adopté unanimement par les conseillers.

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**10. TRAVAUX PUBLICS**

Aucun dossier

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES TRAVAUX PUBLICS**

**11. ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DE MILIEU**

## **11.1 ACCÈS SUPPLÉMENTAIRE À L'ÉCOCENTRE – DÉPANNEUR SONIC**

**CONSIDÉRANT** la demande du dépanneur Sonic d'avoir des accès supplémentaires gratuites à l'écocentre à la suite du grand ménage de son commerce;

**CONSIDÉRANT** que le dépanneur Sonic détient déjà 3 accès gratuits;

**CONSIDÉRANT** que l'octroi d'accès supplémentaire à l'écocentre est préjudiciable pour les autres commerces du territoire;

Pour ces motifs,

Il est proposé par le conseiller Claude Rondeau  
Et résolu,

**QUE** le conseil refuse la demande d'octroyer des accès supplémentaires gratuits pour l'écocentre au dépanneur Sonic.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution numéro 25-310**

Adopté unanimement par les conseillers.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU**

### **12. ÉDUCATION, FAMILLE, AÎNÉS ET LOISIRS**

#### **12.1 MANDAT COOPTEL – BUREAU DES LOISIRS**

**CONSIDÉRANT** que le coordonnateur des loisirs est sans bureau fixe depuis le début de l'année 2025;

**CONSIDÉRANT** que l'ancien bureau d'accueil touristique situé au 1931 route 125 a été réaménagé pour en faire un bureau des loisirs;

**CONSIDÉRANT** que l'employeur se doit d'attribuer un espace de travail adéquat et fonctionnel à son personnel administratif;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire pour le coordonnateur des loisirs d'avoir une connexion internet pour la réalisation de ses tâches administratives;

**CONSIDÉRANT** la soumission de Cooptel pour la mise en service d'Internet fibre haute vitesse au montant mensuel de 90.95\$ plus les taxes applicables;

Pour ces motifs,

Il est proposé par la conseillère Magdalena Pietro  
Et résolu,

**QUE** le conseil entérine la décision et autorise la directrice générale adjointe à signer la proposition de service affaires auprès de Cooptel au montant de 90.95\$ plus les taxes applicables, et ce, pour une période de 36 mois.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution numéro 25-311**

Adopté unanimement par les conseillers.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ÉDUCATION, FAMILLE, AÎNÉS ET LOISIRS**

**13. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

Aucun dossier

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME****14. PROMOTION TOURISTIQUE ET DÉVELOPPEMENT**

Aucun dossier

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA PROMOTION TOURISTIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT****15. ARTS ET CULTURE**

Aucun dossier

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES ARTS ET LA CULTURE****PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL****16. FERMETURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau  
Et résolu,

**QUE** Monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 20h40

**MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE**

**Résolution numéro 25-312**

Adopté majoritairement par les conseillers.

---

Robert Chicoine  
Maire

---

Martine Bélanger  
Directrice générale et greffière-trésorière

*Je, Robert Chicoine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Robert Chicoine  
Maire